



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des citoyens-nes de la commune de Goesdorf qu'une séance publique du conseil communal aura lieu

Vendredi, le 27 février 2026 à 14.00 heures.

Cette réunion se déroulera dans la salle de séance de la maison communale à
L-9653 Goesdorf, 1, Op der Driicht.

Séance publique

Ordre du jour

- 1. Discussion et décision concernant l'adhésion éventuelle de la commune de Goesdorf à l'accord de collaboration intitulé « Regional Jugendarbecht am Kanton Wooltz » (2^e séance : point reporté – cas de partage en séance du 29 janvier 2026)**
- 2. Exécution du PAP-NQ « Hieleschfeld » à Nocher : Approbation de la convention et du projet d'exécution**
- 3. Décision de déclassement concernant une parcelle sise à Nocher, lieu-dit « Kiirchewee »**
- 4. Introduction d'un règlement-taxe sur le dépôt de biens meubles de personnes expulsées de leur logement respectif**
- 5. Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption**
- 6. Décision(s) à prendre sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE**
- 7. Demande(s) de subside**
- 8. Titres de recettes**
- 9. Communications du collège des bourgmestre et échevins / Divers**

Goesdorf, le 19 février 2026.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
(s.) Jean-Paul MATHAY

le Secrétaire communal,
(s.) Paul MERGEN

En vertu des dispositions de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le présent avis est publié par voie d'affiches apposées dans la commune de manière usuelle ainsi que sur le site internet de la commune de Goesdorf (www.goesdorf.lu).